

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL834

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 26

À l'alinéa 4, après le mot :

« pharmaciens »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.